

Conseil municipal du 25 janvier 2021

# Rapport de présentation du Budget Primitif 2021

Rapporteur :

Jean-Michel Eon

Adjoint aux ressources humaines et aux finances

# Sommaire

<b>1</b>	<b>BUDGET 2021, UN BUDGET ADAPTE A LA CRISE SANITAIRE, AU CŒUR DES TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET SOCIALES</b>	<b>3</b>
1.1	L'EDUCATION, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE	3
1.2	LA SOLIDARITE ET LA COHESION SOCIALE	5
1.3	LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS	5
1.4	LA DYNAMIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE	6
1.5	LA RELATION AUX USAGERS	7
1.6	L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE CADRE DE VIE	7
1.7	LES RESSOURCES INTERNES DE LA VILLE	8
<b>2</b>	<b>BUDGET 2021, UNE GESTION SOBRE ET EQUILIBREE</b>	<b>11</b>
2.1	L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12
2.2	L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19

# **1 Budget 2021, un budget adapté à la crise sanitaire, au cœur des transitions écologiques et sociales**

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 14 décembre dernier a été l'occasion de rappeler le double contexte très particulier dans lequel est élaboré le budget 2021.

Les propositions budgétaires soumises au vote du Conseil Municipal s'inscrivent ainsi dans un contexte institutionnel et financier qui fait nécessairement de ce premier exercice du mandat un budget de transition, tant dans le temps nécessaire à l'élaboration et à la déclinaison opérationnelle du nouveau projet politique en lien avec les services communaux, que dans les incertitudes liées à l'avenir des finances locales, qui rendent complexe toute prospective financière, en particulier sur l'évolution à moyen terme des ressources de la collectivité.

En parallèle, le budget 2021 ne peut faire abstraction du contexte de crise sanitaire, dont les effets continueront de se faire sentir cette année sur un plan financier, et qui nécessitent une réponse adaptée et réactive, dans l'accompagnement de nos concitoyens, en particulier des plus vulnérables, et plus globalement dans le soutien aux acteurs de la vie locale, associatifs, culturels ou économiques, qui traversent cette crise, pour certains avec beaucoup de détresse et d'injustice.

A cet égard, le budget 2021 s'attachera avant tout à faire preuve de résilience :

- Résilience face aux conséquences d'une crise économique et sociale, corollaire de la crise sanitaire, dont il s'agit de prendre toute la mesure à l'échelle locale dans les politiques de proximité et de solidarité déployées sur le territoire
- Résilience face aux mutations urbaines, environnementales et démographiques qui amènent à placer au cœur du projet politique les questions de transition écologique et sociale, au regard des défis qui nous attendent.
- Résilience, enfin, face à l'environnement réglementaire et financier extrêmement contraignant qui s'impose à la collectivité, et qui nécessitera de redéfinir une stratégie financière dictée, plus que jamais, par une logique de sobriété et d'exemplarité.

Face à ces enjeux, le budget 2021 pose les premiers jalons d'un projet de mandat qui fait de la Ville un acteur engagé et responsable, au côté de l'ensemble de ses habitants, au bénéfice d'un territoire attractif, durable et solidaire, dans lequel chacun puisse trouver sa place et envisager l'avenir avec davantage de confiance et de sérénité.

Si le vote du budget est ainsi un moment privilégié de partage et d'affirmation des grandes intentions politiques qui président à la mise en œuvre des politiques publiques portées par la collectivité, il est également la matérialisation très concrète et chiffrée d'une multitude d'actions et de services qui, chaque jour, trouvent leur traduction dans notre quotidien, et qui donnent tout leur sens au service public, et à ses valeurs, tels que la municipalité entend les défendre.

## **1.1 L'éducation, l'enfance et la jeunesse**

Année après année, les budgets municipaux traduisent l'attachement de la municipalité au bien-être et à l'épanouissement des enfants, et à leurs conditions d'apprentissage, par des choix politiques forts, qui ne peuvent être dictés par la seule logique budgétaire : projet éducatif de territoire, rythmes scolaires, politique tarifaire, usages numériques dans les écoles, lieu ressource pour les « 15-25 » ans.

Les propositions budgétaires 2021 s'inscrivent en continuité des exercices précédents, en cohérence, par ailleurs, avec l'évolution démographique de la ville et la croissance des effectifs scolaires (2 263 enfants inscrits

dans les 12 écoles publiques de la ville), qui nécessitent une adaptation constante des organisations, des équipements, et des modalités d'accompagnement des familles, parents et enfants, dont les attentes ne cessent d'évoluer.

Les politiques publiques en faveur de l'éducation, l'enfance et la jeunesse représentent un montant global de plus **de 10,28 millions d'euros** au budget 2021 (8,61 millions d'euros en fonctionnement et 1,67 millions d'euros en investissement), soit **36,26%** du budget global de fonctionnement, et **36,05%** des dépenses d'équipements.

Elles s'articulent autour de plusieurs axes, qui garantissent une continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux jeunes en dehors du temps scolaire, et favorisent une meilleure articulation entre les apprentissages scolaires et non scolaires, dans un projet pédagogique global.

En parallèle, le budget 2021 pérennise les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (valorisation des déchets, référentiel de lutte contre le gaspillage alimentaire, temps d'animations thématiques,...) et conforte les démarches qualités dans lesquelles la Ville est engagée pour une amélioration continue de sa prestation de restauration (démarche Mon Restau Responsable, projet Clémantine, programme européen « laits et fruits à l'école »). Sont également intégrées les orientations du nouveau marché public de restauration scolaire qui sera lancé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, dans lequel il est prévu un renforcement progressif, dans les menus proposés, du volume de produits issus de l'agriculture biologique ou de production locale, et de repas sans protéines animales.

La qualité d'accueil des enfants passe également par un programme d'amélioration des équipements et bâtiments scolaires et péri-éducatifs, ainsi que par la sécurisation des abords des écoles. Les dépenses d'investissement prévues à cet effet s'élèvent à 908 000 €, auxquels il convient d'ajouter près de 110 000 € de matériels/mobiliers scolaires et de restauration, et de crédits liés à la solution numérique des écoles.

Enfin, au bénéfice de la politique petite enfance, il y a lieu de noter, outre la poursuite des travaux à la Maison de la petite enfance (toiture/isolation, aire de jeux, 250 000 €), l'engagement des travaux de construction du nouveau multi accueil à la Chabossière, concrétisant ainsi une réflexion menée avec les services municipaux, ceux de la CAF et de la PMI, pour un équipement d'une capacité de 36 places, d'un coût global de 2,25 millions d'euros, et dont la livraison est prévue pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

### **Les chiffres clés du budget 2021 :**

- **7 085 000 €** de crédits pour le fonctionnement des écoles, des accueils péri-éducatifs et de loisirs, et de la restauration : dotations, fournitures et prestations de services requises (hors contribution à l'OGEC), dépenses de fluides et de personnel des 162 agents travaillant dans les écoles et à la restauration.
- **1 876 000 €** de recettes liées aux services scolaires, péri-éducatifs et de restauration (participations familles et CAF, dotations de l'Etat)
- **897 000 €** de crédits pour le fonctionnement des structures petite enfance, multi accueils, crèche familiale et RAM, et **345 000 €** de recettes pour les services proposés (participations familles et CAF)
- **529 000 €** de recettes au titre du contrat enfance jeunesse conclu avec la CAF
- **1 018 000 €** de dépenses d'équipements pour les projets d'investissement à destination des écoles (travaux de réhabilitation des bâtiments et sites scolaires, développement des usages numériques, renouvellement des matériels et mobiliers scolaires, périscolaires et de restauration,...)
- **350 000 €** de crédits 2021 pour le projet de construction d'un nouveau multi accueil à la Chabossière, pour un coût prévisionnel global de 2 250 000 € (1,9 millions déjà engagés sur le budget 2020, et qui seront reportés). A noter que ce projet fait l'objet de co-financements (Région Pays de la Loire, CAF) à hauteur de 580 862 €, soit plus de 25% du projet.

## **1.2 La solidarité et la cohésion sociale**

Conformément aux orientations budgétaires, la municipalité fait des politiques de solidarité, et de lutte contre toutes formes d'inégalités l'un des marqueurs fort de son projet politique.

Les conséquences sociales de la crise sanitaire et économique restent à mesurer à l'échelle du territoire, mais ses effets seront multiples et s'inscriront probablement dans la durée. D'ores et déjà, la Ville et le CCAS se mettent en ordre de marche pour amortir l'accroissement prévisible de la précarité et de la pauvreté, et proposer un dispositif d'accueil et d'aide adapté.

Le plan d'action pourra s'appuyer sur l'analyse des besoins sociaux (ABS) qui sera menée sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021, procédant à une actualisation des données socio-démographiques du territoire, ainsi que sur l'approfondissement d'une 1<sup>ère</sup> thématique liée au vieillissement, qui constitue un préalable à l'entrée de la ville dans le dispositif national « ville amie des aînés ».

La démarche participative et les conclusions attendues doivent nourrir l'action menée par le CCAS et entretenir la dynamique enclenchée avec les partenaires institutionnels et associatifs. Outre les missions permanentes du service des solidarités, plusieurs actions relevant de l'animation sociale seront menées en interne sur diverses thématiques (accès aux droits, santé, famille) qui seront proposés au cours de l'année à venir.

La subvention versée au CCAS permettra ainsi de consolider les prestations et services déjà existants, mais également de développer des actions spécifiques en cohérence avec ses propres orientations budgétaires, qui seront débattues en janvier prochain.

### **Les chiffres clés du budget 2021 :**

- **1 030 000 €** de subvention de la Ville au CCAS, correspondant à près de 70% du budget du CCAS
- **121 000 €** de dépenses d'investissement au titre de la politique de solidarité et de cohésion sociale, correspondant essentiellement aux travaux d'aménagement du terrain d'insertion temporaire des migrants de l'Europe de l'Est. A noter que ce projet fait l'objet de co-financements à hauteur de 80% du montant de l'opération (Etat, 56 800 €, Département de Loire Atlantique 26 400 € et Nantes Métropole 15 000 €, soit une participation « nette » résiduelle de 25 000 € pour la ville de Couëron

## **1.3 Le soutien aux associations**

Dans la même logique de favoriser le lien social, le budget 2021 renouvelle son soutien fort au tissu associatif local, qui a été impacté de plein fouet par la crise sanitaire, soit en raison de l'arrêt brutal de ses activités (associations sportives, culturelles...), soit par ce qu'il s'est retrouvé lui-même en 1<sup>ère</sup> ligne des dispositifs d'urgence et de solidarité mobilisés à cet effet.

La Ville s'est toujours honorée de sa vitalité associative, qui constitue une particularité couëronnaise, et que la municipalité entend conforter à l'heure où de nombreuses collectivités font le choix de porter leurs économies budgétaires sur les subventions versées aux associations.

Le budget 2021 vient ainsi confirmer l'accompagnement financier, logistique et humain des associations couëronnaises, et plus globalement des initiatives locales qui contribuent au bien-vivre ensemble sur le territoire.

### **Les chiffres clés du budget 2021 :**

**103** associations/sections subventionnées pour un montant de **1 072 081 €** (subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles).

648 300 € d'autres dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à la vie associative et aux initiatives locales.

## **1.4 La dynamique culturelle et sportive**

Au cœur d'une métropole dynamique, la culture et le sport représentent des vecteurs d'attractivité, d'épanouissement et de lien social. En cela, les orientations politiques et budgétaires de la Ville intègrent, portent et accompagnent des enjeux de société et de territoire incontournables.

Là encore, l'année 2020 a été fortement marquée par le contexte sanitaire. Les mesures gouvernementales prises en réponse à la crise se sont traduites par la fermeture des équipements sportifs et culturels, ainsi que par l'annulation ou le report d'un certain nombre de manifestations, d'évènements ou d'initiatives associatives. Les reprises partielles d'activités s'inscrivent toujours dans le cadre de protocoles sanitaires stricts, impactant les organisations, et les budgets alloués.

Pour le secteur culturel, c'est l'ensemble d'un modèle économique qui se retrouve fragilisé et qui a amené la collectivité à mettre en œuvre un dispositif de soutien au milieu culturel et à ses acteurs, en cohérence avec la politique de soutien fort à la création artistique menée depuis de nombreuses années par la Ville.

Dans l'attente d'une sortie de crise qui permettra de donner plus de visibilité aux actions projetées, l'année 2021 doit être l'occasion de construire le nouveau projet de collectivité en la matière, questionnant les pratiques en intégrant, là encore, l'évolution socio-démographique de la commune, le contexte budgétaire actuel, ainsi que l'environnement professionnel et ses enjeux.

Compte tenu des incertitudes posées, le budget 2021 consolide le parti pris de 2020 en reconduisant les actions existantes et en pérennisant l'offre et la diversité des pratiques culturelles et sportives de proximité, tout en renouvelant, sous toutes réserves liées à la crise sanitaire, les temps forts évènementiels (animations estivales, Ephémères,...) qui permettent de toucher un public large et de favoriser la participation des habitants.

Enfin, comme l'année passée, le programme d'investissement relatif aux équipements culturels et sportifs reste également soutenu. Il se décline principalement sur 3 opérations : le lancement des travaux de construction de la nouvelle halle de tennis sur le complexe sportif René Gaudin, pour un coût global de 3 millions d'euros, plusieurs travaux d'amélioration de la performance énergétique des gymnases pour un montant de 166 000 € (réfection de la chaufferie du gymnase Gourhand, travaux de remplacement des éclairages et luminaires intérieurs sur les sites Langevin et Pierre Moisan), et enfin la poursuite des études de réhabilitation du théâtre Boris Vian dans une perspective de travaux à venir en 2022 (crédits de maîtrise d'œuvre de 100 800 € en 2021).

La mise en œuvre de ces orientations en matière culturelle et sportive se traduit par une proposition budgétaire s'élevant à près de **4,69 millions d'euros** (3,37 millions d'euros en fonctionnement et 1,32 millions d'euros en investissement), soit **14,20%** du budget global de fonctionnement, et **28,50%** des dépenses d'équipements.

### **Les chiffres clés du budget 2021 :**

#### **Fonctionnement :**

- **109 000 €** au titre de l'action culturelle transversale, auxquels il convient d'ajouter **195 490 €** de subventions aux associations culturelles
- **757 000 €** pour la lecture publique
- **317 000 €** pour le spectacle vivant
- **153 000 €** pour le patrimoine culturel
- **670 000 €** pour la piscine municipale
- **1 070 000 €** pour le fonctionnement des installations sportives (terrains et gymnases)
- **102 141 €** pour les autres actions de promotion et de soutien à la pratique sportive (dont le soutien aux associations sportives).

### **Investissement :**

- **142 100 €**, pour les équipements et projets culturels, dont 100 800 € (crédits 2021) pour les études de réhabilitation du Théâtre Boris Vian.
- **1 000 000 €** pour l'opération de construction de courts de tennis et de padel au complexe René Gaudin (crédits 2021, dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuelle de 3 000 000 €)
- **176 000 €** pour les autres travaux de performance énergétique des salles sportives.

## **1.5 La relation aux usagers**

La connaissance et la simplicité de l'accès au service public sont une condition pour que celui-ci porte pleinement ses fruits et constituent un élément clé dans la confiance et la satisfaction des citoyens envers la collectivité. L'amélioration permanente de la relation aux usagers, en pleine mutation, à l'heure de la révolution numérique et des nouvelles contraintes liées à la crise sanitaire est au cœur de l'action de la Ville.

L'amélioration de la qualité d'accueil, mais également l'accessibilité des services et équipements ouverts au public constituent autant d'objectifs permanents pour encourager et simplifier le recours du citoyen aux services publics. En cela, le budget 2021 intègre notamment des crédits liés à la signalétique des sites et bâtiments communaux (37 000 €), ainsi qu'aux travaux de mise en accessibilité handicapés (120 000 €).

Au total, le montant inscrit au titre de la politique de relation aux usagers s'établit à 603 000 €, soit 1,35% des dépenses de fonctionnement, et 6,09% des dépenses d'investissement.

### **Les chiffres clés du budget 2021 :**

- **322 000 €** de dépenses de fonctionnement accueil et citoyenneté
- **120 000 €** de travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (ADAP – crédits 2021, hors restes à réaliser 2020).
- **161 000 €** d'autres dépenses d'équipement, et de réaménagement/réfection de sites et bâtiments mis à disposition des usagers.

## **1.6 L'aménagement du territoire et le cadre de vie**

L'évolution démographique constatée ces dernières années témoigne d'une commune accueillante et attractive, qui s'appuie sur les richesses naturelles de son territoire, mais également sur les engagements de la Ville et de la métropole pour soutenir l'emploi et le développement économique, l'agriculture périurbaine, la construction de logements, ainsi que l'amélioration continue des transports.

Les interventions complémentaires de la Ville et de Nantes Métropole sur leurs compétences respectives participent ainsi à la qualité de vie et au bien vivre ensemble, dans le respect d'une identité de territoire, entre ville et campagne, à laquelle les Couëronnais sont particulièrement attachés.

Comme toutes les communes de la métropole, Couëron subit une pression foncière importante qui l'amène à fixer ses priorités pour l'avenir. Il s'agit ainsi de poursuivre l'accueil de nouveaux habitants tout en maîtrisant le développement urbain et en améliorant le cadre de vie, préservant une empreinte écologique soutenable et respectueuse des équilibres environnementaux. La Ville a déjà intégré de nombreuses pratiques vertueuses en la matière (préservation des espaces naturels, gestion différenciée sur l'espace public, réduction et tri des déchets, limitation de l'imperméabilisation des sols...) mais les perspectives, auxquelles le budget 2021 continue à répondre en partie, restent nombreuses.

Enfin, le budget 2021 intègre une attention particulière à la politique de prévention et de tranquillité publique pour contribuer, au côté des autres acteurs de la sécurité présents sur le territoire, à la sécurité des biens et des

personnes sur le territoire communal, et mener des actions de prévention, notamment auprès des jeunes et des publics exposés.

En cela, le budget 2021 consolide les moyens financiers alloués à cette politique pour lancer l'activité du comité local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), renforcer les effectifs de la police municipale et leur équipement et poursuivre la sécurisation de l'espace public et des manifestations.

Les dépenses municipales liées à la politique d'aménagement du territoire et cadre de vie s'élèvent à **2,70 millions d'euros** (2,52 millions d'euros en fonctionnement, et 180 000 euros en investissement), soit 10,59% du budget de fonctionnement, et 3,80% du budget d'investissement.

### **Les chiffres clés du budget 2021 :**

- **1 563 000 €** pour les espaces verts et naturels : dont 318 500 € de fournitures et prestations de service en fonctionnement, 1 115 000 € de dépenses de personnel, et 129 000 € en investissement (sécurisation de l'espace public, entretien des espaces paysagers, valorisation et embellissement du patrimoine paysager).
- **649 000 €** pour l'aménagement urbain et l'action foncière, dont 133 000 € de charges générales, 499 000 € de dépenses de personnel, 15 000 € de prélèvement au titre de la loi SRU, et 2 000 € d'acquisition foncière.
- **483 300 €** pour la prévention et la tranquillité publique, dont 435 000 € en fonctionnement (correspondant principalement à des dépenses de personnel), et 47 300 € en investissement.

## **1.7 Les ressources internes de la Ville**

Pour mettre en œuvre le projet politique de la municipalité, la collectivité mobilise des moyens humains, financiers, mobiliers et immobiliers, ainsi qu'un système d'information qui contribue à l'optimisation des processus de travail en interne, à la maîtrise de l'information et au développement des services aux usagers.

La dimension transversale des services ressources permet de structurer l'organisation, et de garantir sa cohérence par l'identification de processus et l'édiction de règles de fonctionnement, contribuant à une culture de gestion commune porteuse d'amélioration de l'efficacité et de la qualité de vie au travail.

Ces fonctions supports concernent principalement les finances et la commande publique, les ressources humaines, la mission organisation et performance, les systèmes d'information, les moyens généraux, et le patrimoine bâti, pour un budget de fonctionnement prévisionnel global de **4 422 000 €** intégrant les fournitures, prestations de services requises, et les charges de personnel.

Au titre de l'investissement, le budget 2021 traduit concrètement la volonté d'inscrire la transition écologique au cœur des priorités municipales : un programme spécifique de 536 000 € est ainsi consacré aux travaux de performance énergétique (travaux de couverture/d'isolation et d'étanchéité, rénovation de chaufferies existantes, programme de remplacement des éclairages) marquant le lancement d'un plan d'action pluriannuel ambitieux. En parallèle, l'objectif de performance énergétique se traduit dans l'ensemble des opérations conduites sur le patrimoine bâti.

Il est rappelé que la Ville dispose de 64 000 m<sup>2</sup> de bâtiments municipaux à entretenir et moderniser, les efforts financiers à consentir aux projets de rénovation, maintenance, et sécurisation du patrimoine constituent ainsi l'un des enjeux majeurs du nouveau mandat.

Enfin, après avoir mené en 2020 le projet de renouvellement de l'infrastructure informatique de la Ville et du CCAS (serveurs, solution de sauvegarde, postes de travail), la Ville poursuit la mise en œuvre de son schéma directeur informatique. Pour l'exercice 2021, c'est un crédit d'investissement de 673 450 € qui est prévu, et qui intègre :

- La refonte de l'infrastructure réseau dans une logique de renforcement de la sécurité informatique et de la continuité d'activité ;
- le déploiement de nouvelles applications logicielles contribuant à l'efficacité des services et à la maîtrise des processus et de l'information : poursuite du renouvellement du système d'information ressources humaines (SIRH), renouvellement de l'application de gestion du courrier, refonte des processus de maintenance des bâtiments, dématérialisation du pointage des enfants sur les temps périscolaires et de restauration ;
- Le déploiement d'une solution de travail collaboratif ;
- Le diagnostic et le lancement d'un plan d'action visant à une meilleure gestion de l'information et des données.

**Les chiffres clés du budget 2021 :**

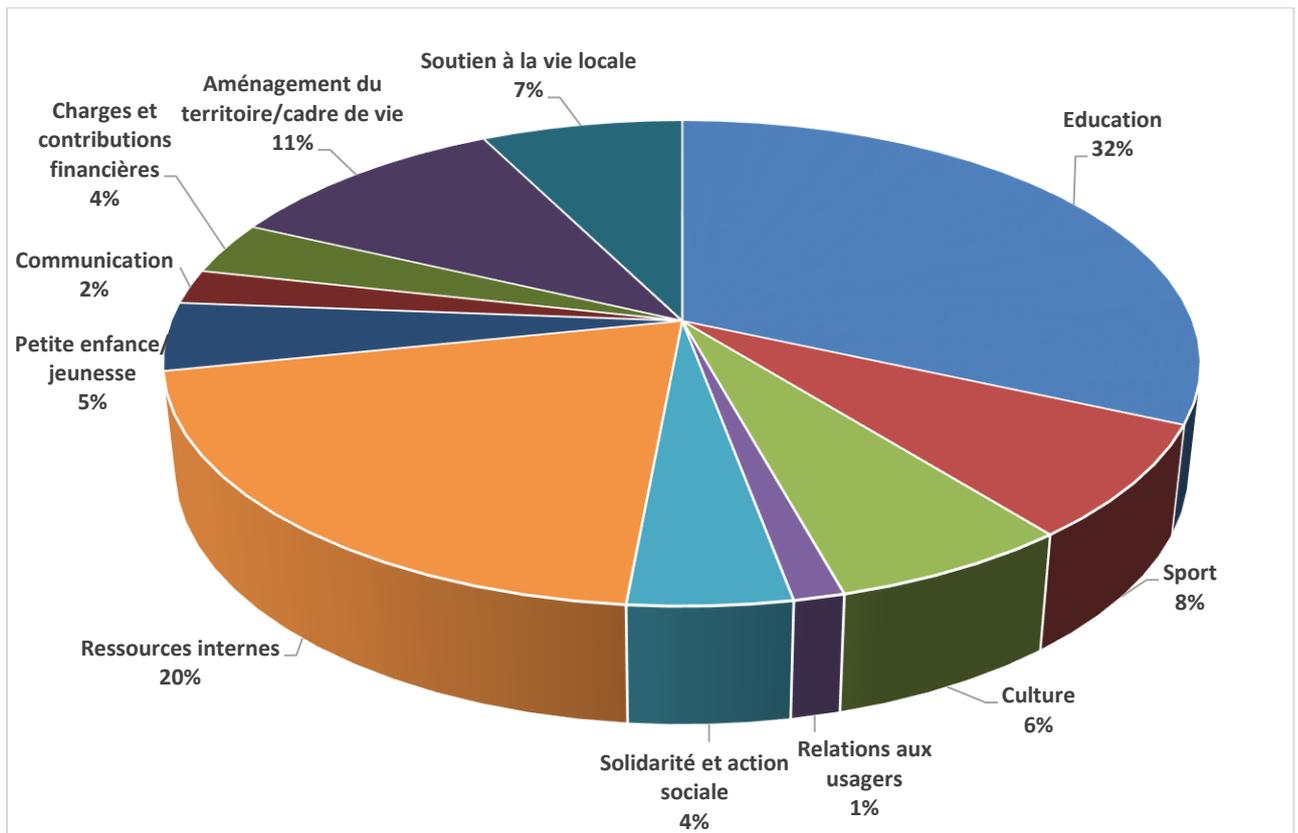
**673 450 €** de dépenses d'investissement liées aux systèmes d'informations (infrastructure, application et équipements des services, refonte du réseau)

**525 500 €** de travaux d'entretien/maintenance, et de conformité règlementaire et sécurité des bâtiments municipaux (fonctionnement et investissement, s'ajoutant aux projets déjà déclinés dans les politiques publiques sectorielles ci-dessus, représentant un crédit total d'investissement de 3 265 800€ pour les travaux sur les bâtiments municipaux)

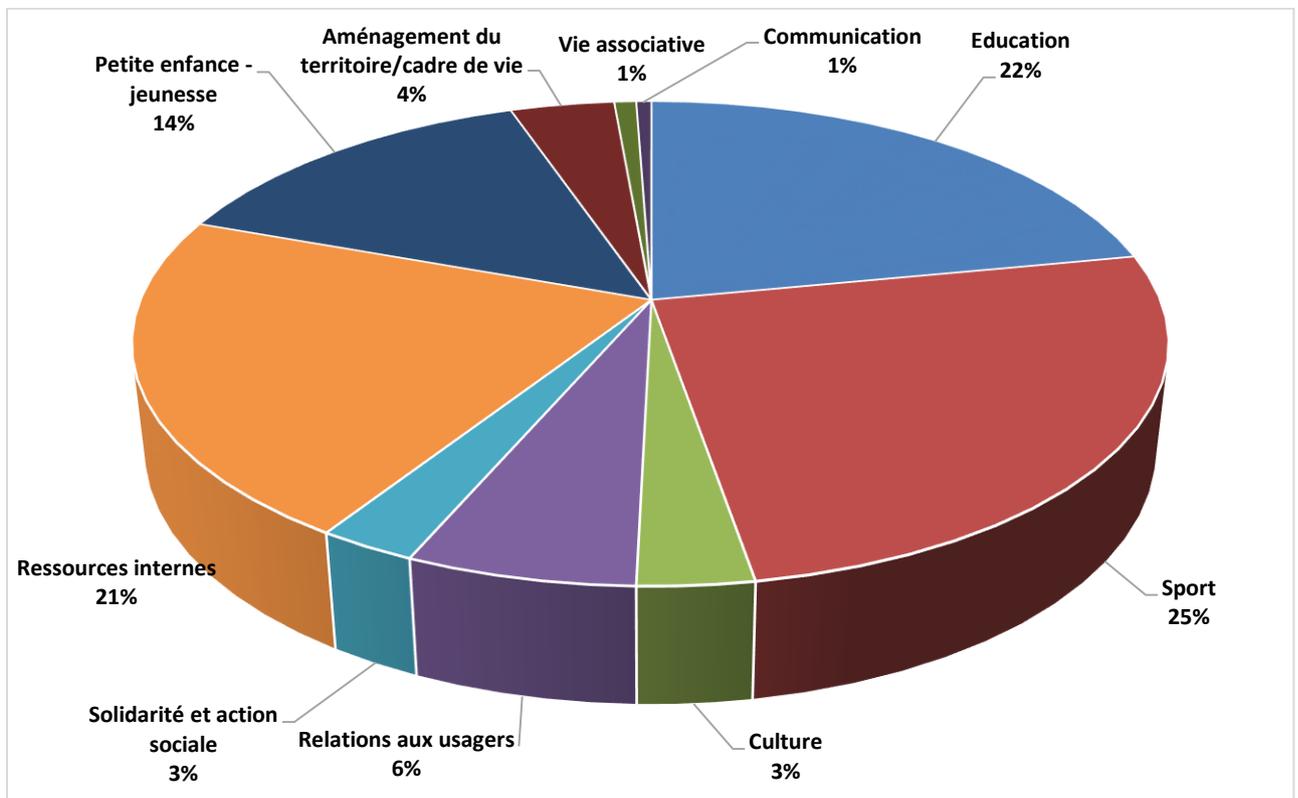
**180 450 €** de renouvellement des matériels techniques, mobiliers et parc automobile

**962 500 €** de dépenses liées aux consommations de fluides et d'énergie (eau, électricité, gaz, contrat d'entretien des installations de chauffage,...)

**Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politiques publiques : 23 740 000 €**



**Déclinaison des dépenses d'investissement par politiques publiques : 4 633 000 €**



## 2 Budget 2021, une gestion sobre et équilibrée

Conformément aux orientations budgétaires, l'adoption du budget 2021 s'inscrit dans une stratégie financière pluriannuelle qui vise à préserver la situation financière de la Ville au regard des contraintes précédemment définies.

Le cadrage budgétaire détermine en effet les taux de croissance cibles, en déterminant des niveaux d'épargne et d'endettement, en cohérence avec un programme pluriannuel d'investissement qui s'affinera avec le projet de collectivité tout au long de l'année 2021.

Sur un plan financier, les principales orientations 2021 retenues sont les suivantes :

- Une croissance modérée des recettes de fonctionnement (+1,59% par rapport au budget 2020), sans augmentation des taux de fiscalité locale.
- Une évolution, de fait, contrainte des dépenses de fonctionnement (+1,46% par rapport au budget 2020)
- Une épargne consolidée dans le respect des règles d'équilibre budgétaire.
- Un programme d'équipement soutenu (4,633 millions d'euros de nouveaux crédits s'ajoutant aux 3,14 millions d'euros de reports 2020) cohérent avec la capacité financière et humaine de la collectivité.
- Un financement des dépenses d'équipement assuré de manière équilibrée par les ressources propres de la Ville (autofinancement, 27%), la mobilisation de co-financements institutionnels extérieurs (dotations, subventions, 28%) et un recours maîtrisé à l'emprunt (45%).

### Equilibre du budget 2021

<b>Fonctionnement : 25 060 000 €</b>	
Charges de personnel : 15 938 000 € (63,60%)	Impôts et taxes locales : 14 695 644 € (58,64%)
Charges à caractère général 4 824 000 € (19,25%)	Dotations de Nantes Métropole 4 219 556 € (16,84%)
Subventions associations et CCAS 2 140 000 € (8,54%)	Dotations Etat : 2 801 000 € (11,18%)
Autres contributions financières : 838 000 € (3,34%)	Participation CAF 1 119 000 € (4,47%)
Dotation amortiss. et provisions : 980 000 € (3,91%)	Autres recettes de gestion : 2 224 800 € (8,87%)
Virement à la section d'invest : 340 000 € (1,36%)	

**Investissement : 5 850 000 €**

Remb. capital de la dette : 995 000 € (17,16%)	Virement de la section de fonct : 340 000 € (5,86%)
Dépenses d'équipement et autres immobilisations : 4 855 000 € (82,84%)	Dotation aux amortissements : 970 000 € (16,72%)
	Autres recettes d'équipement : 1 476 862 € (24,60%)
	Emprunt d'équilibre : 3 063 138 € (52,81%)

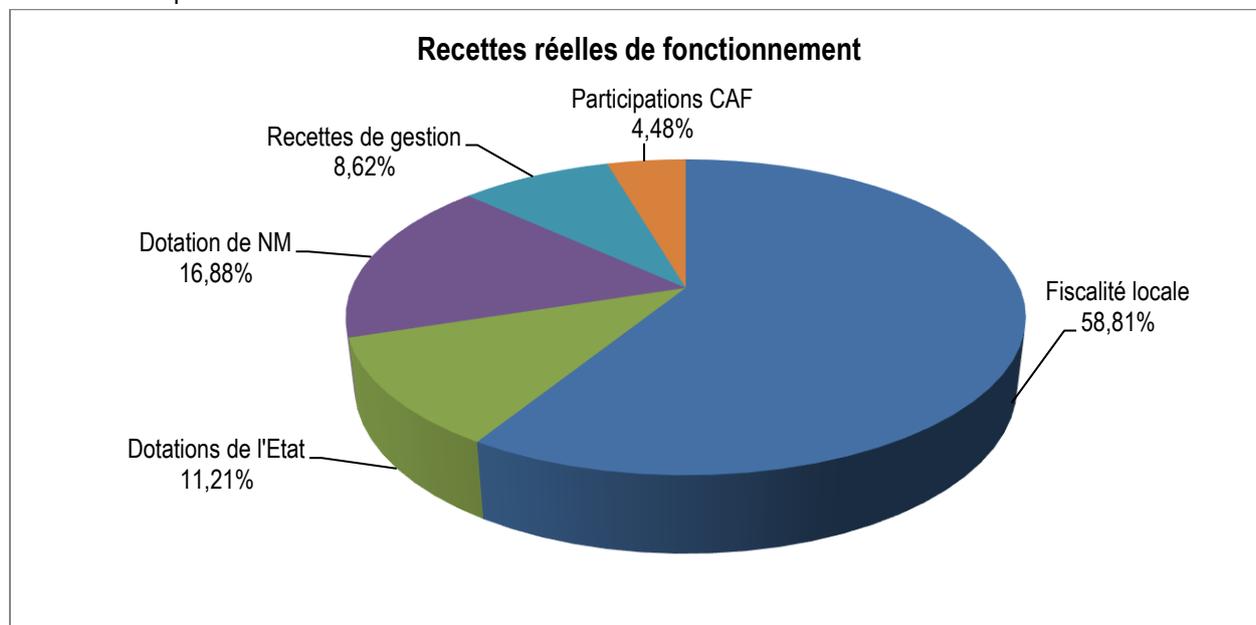
## 2.1 L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à **25 060 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre. Par rapport au BP 2020 initial, il s'agit d'une progression de **360 000 €, soit +1,46%**.

### 2.1.1 Une croissance modérée des recettes réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement représentent **24 990 000 €**, soit une progression de **1,59%** par rapport au BP 2020.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La structure du budget 2021 reste très proche de celle de 2020. Les parts que représentent les différents « blocs » de recettes (dotations Etat, Nantes Métropole, impôts,...) ne connaissent que peu de modifications. La fiscalité directe locale se renforce légèrement dans le budget global, dans la mesure où la compensation de la suppression de la taxe d'habitation continue de figurer dans la part « fiscalité », et non dans la part « dotations de l'Etat », même s'il s'agit d'une fiscalité désormais compensée, déconnectée du territoire, et sur laquelle la collectivité n'a plus de pouvoir de taux.

### 2.1.1.1 Les effets de la réforme fiscale sur les recettes locales

La réforme fiscale qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 se traduit par la disparition de la taxe d'habitation du budget communal. Celle-ci est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière à la commune.

Le montant du transfert de la part départementale de taxe foncière ne compensant la perte de la taxe d'habitation qu'à hauteur de 56%, la commune bénéficiera du mécanisme correcteur qui doit permettre à la commune d'être compensée à l'euro près.

#### Perte prévisionnelle « théorique » de la taxe d'habitation suite suppression

	Bases	Taux (gelé)	Produit	Evolution théorique 2020-2021
Taxe d'habitation (TH) 2020	30 398 000,00 €	21,43%	6 514 291,00 €	
Produit théorique TH 2021 à compenser (a)	31 374 000,00 €	21,43%	6 723 493,00 €	3,21%

#### Modalités de compensation :

	Bases 2021 prévisionnelles	Taux 2021	Produit 2021 prévisionnel
Produit taxe foncière bâti (TFB) avant transfert TF CD44 (b)	25 190 000,00 €	23,31%	5 871 789,00 €
Transfert TFB départementale (c)	25 190 000,00 €	15,00%	3 778 500,00 €
Produit TFB après transfert TFB départementale (d=b+c)	25 190 000,00 €	38,31%	9 650 289,00 €
Différentiel entre TH et TFB départementale à compenser (e=a-c)			2 944 948,00 €
Coefficient correcteur prévisionnel			1,30516684%
Produit TFB prévisionnel définitif (b+c+e)			12 595 237,00 €

Si l'on ajoute le produit de la taxe foncière sur le non bâti (209 095 €), le produit global de fiscalité locale, désormais composé des seules taxes foncières, s'établit à **12 804 333 € en 2021**.

La progression du produit de la taxe foncière est liée à la seule évolution « physique » des bases, quasi exclusivement en raison de l'évolution du nombre de logements en 2020 (environ 200 logements nouveaux), l'augmentation légale des valeurs locatives cadastrales étant marginale (+0,2%).

La dynamique des bases prévisionnelle est évaluée à **+2,21%**.

**En parallèle, la commune fait le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition en 2021.**

### 2.1.1.2 Les autres taxes locales

En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de **1 507 811 €**. Elles comportent notamment :

- **Les droits de mutation : 840 000 €**. L'inscription relative aux droits de mutation est réajustée à la hausse en 2021 (+20 000 € par rapport à 2020). Contrairement à ce que l'on aurait pu s'attendre, il n'y a pas eu

de fléchissement du montant réel constaté en 2020, les résultats du 2<sup>nd</sup> semestre ayant largement compensé les baisses constatées sur la 1<sup>ère</sup> période de confinement (mars à mai). Le budget à venir anticipe ainsi une dynamique persistante des droits de mutation sur l'exercice 2021.

- La taxe sur l'électricité : **370 000 €** : L'inscription budgétaire est stabilisée par rapport à l'exercice 2020, en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée. Cette taxe est désormais perçue par l'Etat, suite à sa nationalisation prévue dans la loi de finances pour 2021. Il s'agit ainsi d'un reversement de fiscalité, sur lequel les communes n'auront plus de pouvoir de taux.
- La taxe sur les déchets : **110 000 €**. Le montant est ajusté en cohérence avec la déclaration de tonnage de déchets traités par l'usine Arc en Ciel. Son montant reste parfaitement stable depuis 3 ans.
- La taxe sur la publicité extérieure : **110 000 €**. Le montant 2021 est réévalué par rapport à 2020 (+15 000 €), en cohérence avec le volume des enseignes et panneaux publicitaires constaté sur la dernière année. A noter que la Ville a gelé en 2021 les tarifs liés à cette taxe au regard du contexte économique.
- La taxe sur les pylônes électriques : **78 000 €**. Le montant est légèrement réévalué à la hausse (+ 2 000 €), en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.

### **2.1.1.3 Les participations de Nantes Métropole**

L'exercice 2021 sera l'occasion d'engager la mise en œuvre du nouveau pacte financier métropolitain, devant redéfinir les relations financières entre les communes et la Métropole pour le mandat. Leur traduction budgétaire ne prendra effet concrètement que pour l'exercice 2022, mais les réflexions et négociations devront nécessairement intégrer un objectif de réduction des disparités de ressources et de charges entre les communes, contribuant, dans une logique de solidarité communautaire, au financement des politiques publiques portées par les communes.

Dans cette attente, pour l'exercice 2021, les participations provenant de la Métropole sont composées de :

- L'attribution de compensation (AC) : **3 147 356 €** (montant constant chaque année)
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : **1 030 000 €** : Son montant est réajusté à la hausse, au regard des critères actuels de répartition de cette dotation pour l'ensemble des communes.
- Le fonds de concours versé pour le fonctionnement de la Gerbetière : **10 000 €**

### **2.1.1.4 Les dotations de l'Etat**

#### ○ Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Depuis 2018, l'enveloppe de la DGF est stabilisée dans le budget de l'Etat. En revanche, sa redistribution par collectivité peut connaître des variations, à la hausse ou à la baisse, en fonction des potentiels fiscaux par habitant des communes, et de la dynamique de population. Par ailleurs, l'abondement des mécanismes de péréquation (dotation de solidarité urbaine (DSU) ou dotation de solidarité rurale (DSR)) est financé par une redistribution horizontale de la DGF entre les communes bénéficiaires.

En 2021, il est anticipé une **diminution de 23 000 € (-0,90%)** par rapport au montant notifié 2020, et correspondant en partie à l'écrêtement pour contribution aux mécanismes de péréquation (-63 000 €), et en partie à un effet « gain de population » (+40 000 €).

Montant estimé de la DGF 2020 : **2 555 000 €**

#### ○ La dotation nationale de péréquation (DNP) :

L'inscription budgétaire s'inscrit dans une perspective de stabilisation de cette dotation en 2021, au regard du potentiel financier de la commune, soit un montant estimé à 69 000 €.

○ Les allocations compensatrices :

Ces dotations ont toujours été extrêmement fluctuantes d'une année sur l'autre en fonction des exonérations consenties par l'Etat en matière d'impôts locaux, et constituent des variables d'ajustement de l'enveloppe globale des concours de l'Etat aux collectivités locales. En 2021, la suppression de la taxe d'habitation des budgets communaux, fait disparaître l'allocation compensatrice pour exonération de la taxe d'habitation. Cette allocation compensatrice se transforme en fiscalité reversée intégrée au coefficient correcteur, procédant ainsi à un transfert « artificiel » entre chapitres budgétaires.

En 2021, seule devrait donc subsister la dotation de compensation des exonérations de taxes foncières, dont il est anticipé une forme de stabilité, en attendant sa notification au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Montant 2021 estimé de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières : **30 000 €**

○ Le fonds de soutien aux rythmes scolaires

Ce fonds de soutien est alloué aux communes conservant une semaine scolaire de 4,5 jours, et s'élève à 50 € par enfant scolarisé, soit un montant estimé à **110 000 €**.

### **2.1.1.5 Les participations de la CAF**

Les participations de la CAF s'élèvent à **1 119 000 €** en 2021, un montant en diminution pour tenir compte des impacts de la crise sanitaire sur les versements attendus cette année. Elles correspondent ainsi :

- à la prestation de service ordinaire (PSO) dans le cadre des activités péri-éducatives et de loisirs sans hébergement (ALSH) : **350 000 €**
- au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : **529 000 €**
- à la prestation de service unique (PSU) pour les structures petite enfance : **240 000 €**, dont la baisse a partiellement déjà été compensée sur l'exercice 2020.

### **2.1.1.6 Les autres recettes de gestion**

Ces recettes diverses de gestion sont évaluées à **2 224 800 €**. Elles sont composées principalement :

- Des produits des services publics mis à disposition des Couëronnais : **1 686 000 €**
- Des revenus de location des salles, immeubles et équipements communaux : **213 000 €**
- Du remboursement sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement du risque statutaire) : **250 000 €**
- De la participation financière des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron : **18 000 €**

L'inscription budgétaire des produits des services (**1 686 000 €**) est globalement stabilisée par rapport au budget primitif 2020. A noter que la décision modificative n°1 du budget 2020 (octobre 2020) avait largement minoré les inscriptions budgétaires initiales, pour tenir compte des impacts de la crise sanitaire sur les recettes suite à la fermeture d'un certain nombre d'équipements et services communaux tout au long de l'année 2020.

L'exercice 2021 s'inscrit ainsi dans une perspective de reconsolidation de ces recettes, sans embellie toutefois, et avec une logique de prudence au regard d'une crise sanitaire persistante, a minima sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Ce sont toujours les services périscolaires et de restauration qui en représentent la part la plus importante (plus de 83%).

Dans un contexte de non augmentation des tarifs municipaux pour l'année scolaire 2020/2021, c'est la fréquentation, ainsi que l'évolution du quotient familial moyen (les tarifs étant assis sur un taux d'effort) qui déterminent l'évolution de ces recettes.

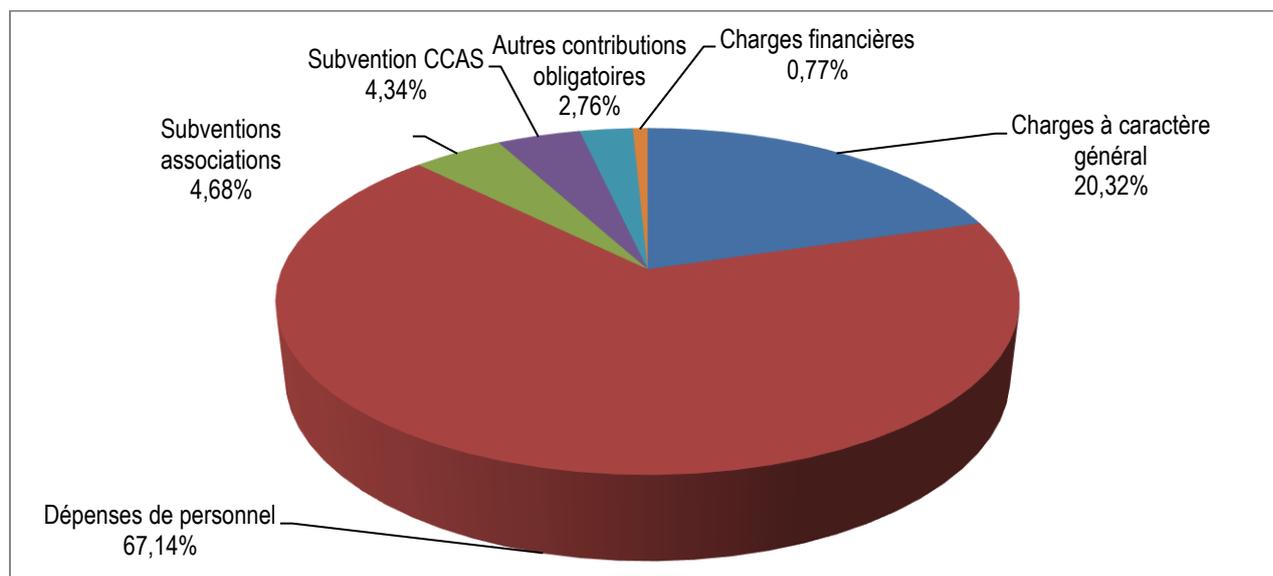
Ces produits se déclinent principalement comme suit :

- Les produits des services de restauration scolaire : **1 000 000 €** (59% des produits)
- Les produits liés à l'activité périscolaire et d'accueils de loisirs : **395 000 €** (24% des produits)
- Les produits liés à l'activité sportive et de loisirs : **34 000 €**, en complément d'un montant de **53 000 €** de participation des collèges et lycées à la mise à disposition des équipements sportifs (5% des produits)
- Les produits liés aux prestations funéraires (concessions,...) : **30 000 €** (2% des produits)

## 2.1.2 Une évolution contrainte des dépenses réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent **23 740 000 €**, soit une progression relativement contenue **de 1,45%** par rapport au BP 2020.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La structure 2021 des dépenses de fonctionnement est également relativement proche de celle de l'année passée.

Le budget 2021 procède toutefois à un renforcement de la part des charges de personnel (part des dépenses de personnel qui passe de 65,32% en 2020 à 67,14% en 2021) au détriment des charges à caractère général (part qui passe de 21,11% en 2020 à 20,32% en 2021) et des autres contributions financières (3,49% en 2020 contre 2,76% en 2021), dont les montants sont en baisse au budget 2021.

### 2.1.2.1 Les charges à caractère général

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de **4 824 000 €**, soit une diminution de **-2,35%** par rapport au BP 2020, correspondant ainsi au principal poste sur lequel les économies ont été consenties.

Les deux dernières années 2019 et 2020 s'étaient inscrites dans une dynamique sensiblement rehaussée des charges à caractère général, conséquence d'une logique de développement des services dans la mise en œuvre des projets et actions ciblées dans les différentes politiques publiques menées par la Ville, mais également en raison des coûts contraints liés à l'inflation.

Les propositions budgétaires 2021 procèdent à un resserrement nécessaire des crédits alloués, qui n'obérera pas d'éventuelles nouvelles actions, mais qui seront financés par des économies équivalentes ou de redéploiement de crédits afin de garantir un équilibre cohérent dans l'attente d'un projet de collectivité plus global, et en phase avec les moyens dont dispose la collectivité.

En 2021, les charges à caractère général représentent 20,32% des dépenses réelles de fonctionnement, et correspondent notamment aux dépenses :

- liées aux activités scolaires, péri-éducatives, de restauration et d'ALSH (fournitures scolaires, transports scolaires, contrat de restauration, ateliers éducatifs,...) : **1 075 415** (+0,48%, pourcentage d'évolution particulièrement contenu au regard de l'évolution des effectifs scolaires et des coûts de fonctionnement induits).
- de fluides (eau, électricité, gaz,...) nécessaires au fonctionnement des bâtiments municipaux : **962 500 €**
- d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux (fournitures et prestations de services) : **559 200 €**
- d'entretien et de maintenance des espaces publics (espaces naturels, terrains de sports,...) : **433 500 €**
- liées à l'infrastructure informatique et de téléphonie, et à la mise à disposition de matériel informatique et d'outils logiciels (maintenance,...) : **394 540 €**
- liées à la mise en œuvre des politiques culturelles de la Ville : **326 800 €**

### **2.1.2.2 Les dépenses de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à **15 938 000 €** en 2021, soit une progression de **4,27%** par rapport au budget 2020, et représentent plus des deux tiers du budget total (67,14%).

Cette progression relativement soutenue se veut cohérente avec l'évolution des emplois permanents de la collectivité (créations de poste 2020 (en année pleine) et 2021 envisagées), et de la prise en compte des écarts de rémunérations entre les départs/arrivées des agents au sein de la collectivité. Les projections en matière de dépenses de personnel intègrent également les mesures salariales qu'elles soient décidées par l'Etat (Protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR), prime de précarité) ou par la collectivité (promotion interne des agents dans l'avancement de grades et d'échelon, poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel)).

L'année 2021 verra également se concrétiser le projet de gestion des temps, amorcé depuis quelques mois déjà par les services communaux. Au-delà de la conformité à la réglementation en matière de durée du travail, le projet permettra de définir un référentiel de gestion des temps adapté aux services rendus, et visera à améliorer la qualité de vie au travail, et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Les principales évolutions de la masse salariale sont les suivantes :

- évolution des effectifs liés aux emplois permanents (effet des vacances de postes pourvues dans le courant de l'année 2020 et des créations de postes intervenues en 2020 ou prévues en 2021) ou temporaires (renforts, remplacements, stages,...) : + 399 900 €
- poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire : + 155 000 €
- promotion sociale des agents (avancement de grade et d'échelon) : + 96 000 €
- mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) procédant à un reclassement indiciaire des agents : +38 000 €

### **2.1.2.3 Les subventions de fonctionnement versées**

Comme évoqué en première partie, les subventions de fonctionnement versées représentent 8,81% du budget 2021 et se décomposent en deux parts :

- Les subventions de fonctionnement aux associations : 1 060 681 € (hors subventions exceptionnelles)
- La subvention au CCAS : 1 030 000 €

La détermination de ces deux montants s'inscrit parfaitement dans les orientations budgétaires déterminées ci-dessus, qui visent à pérenniser le soutien au tissu associatif local dans un contexte de crise qui touche un certain nombre

d'associations partenaires. De la même manière, la Ville réitère sa participation importante au budget du CCAS, qui est en 1<sup>ère</sup> ligne des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

### **2.1.2.3 Les autres contributions financières obligatoires**

La stabilisation du fonds de péréquation intercommunal (FPIC, 71 000 €) conjugué à la baisse des intérêts de la dette (183 000 €, soit -36 000 €), et à la quasi absence de prélèvement loi SRU en 2021 (15 000 €, soit -175 000 €), se traduit par une baisse appréciable des autres contributions financières par rapport aux années passées. Même si celle-ci n'est qu'en partie conjoncturelle, elle contribue fortement au maintien des équilibres et à l'abondement des postes de dépenses ci-dessus.

### **2.1.3 La préservation de l'épargne et de la capacité d'autofinancement**

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute**. Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, appelé également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Ecart en valeur</b>	<b>%</b>
Dépenses de gestion	23 120 000,00 €	23 522 000,00 €	402 000,00 €	1,74%
Recettes de gestion	24 580 000,00 €	24 970 000,00 €	390 000,00 €	1,59%
<b>Epargne de gestion courante</b>	<b>1 460 000,00 €</b>	<b>1 448 000,00 €</b>	-12 000,00 €	<b>-0,82%</b>
Dépenses exceptionnelles	61 000,00 €	35 000,00 €	- 26 000,00 €	- 42,62%
Recettes exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 419 000,00 €</b>	<b>1 433 000,00 €</b>	14 000,00 €	<b>0,99%</b>
Dépenses financières	219 000,00 €	183 000,00 €	-36 000,00 €	-16,44%
Recettes financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Epargne brute</b>	<b>1 200 000,00 €</b>	<b>1 250 000,00 €</b>	50 000,00 €	<b>4,17%</b>
Remboursement d'emprunt	970 500,00 €	995 000,00 €	24 500,00 €	2,52%
<b>Epargne nette</b>	<b>229 500,00 €</b>	<b>255 000,00 €</b>	25 500,00 €	<b>11,11%</b>

Comme évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire, la progression des recettes étant légèrement supérieure à celle des dépenses, les niveaux d'épargnes sont ainsi conformes à ceux prévus par le cadrage budgétaire pluriannuel, qui déterminait sur la période 2018-2021 les taux de croissance cibles des différents postes budgétaires, pour une situation financière préservée sur l'ensemble de la période considérée. Cette assise financière permet ainsi le financement d'un niveau d'investissement élevé sur l'année 2021.

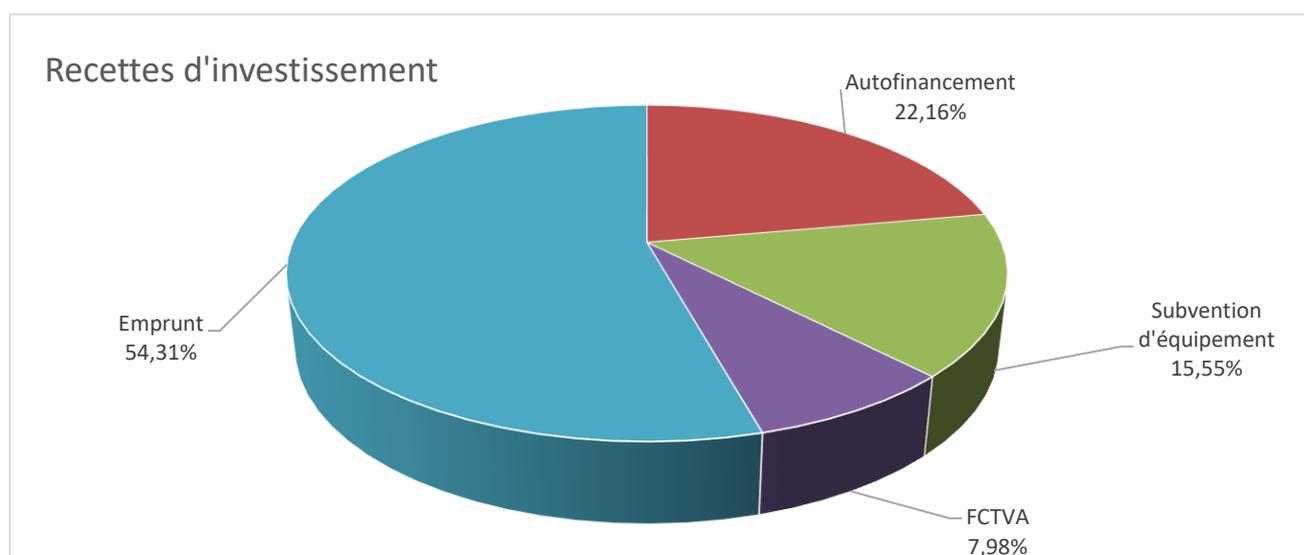
## 2.2 L'équilibre de la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **5 850 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre (qui se neutralisent en dépenses/recettes).

### 2.2.1 Les recettes réelles d'investissement

Elles sont évaluées à 5 640 000 €, et sont composées :

- de l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : **1 250 000 €**
- de subventions d'investissement correspondant à :
  - la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2020 pour les travaux de réhabilitation du gymnase Léo Lagrange, notifiée en décembre 2020 : **200 000 €**
  - la participation de la CAF aux travaux d'isolation thermique de la maison de la petite enfance : **96 000 €**
  - la participation de la CAF au projet de construction du nouveau multi accueil de la Chabossière (**327 600 €**) et à l'extension du RAM (**100 000 €**).
  - la participation de la Région Pays de Loire au titre du contrat de développement métropolitain, pour le projet de construction du nouveau multi accueil à la Chabossière : **153 262 €**
- du fonds de compensation de la TVA, sur la base des investissements 2020 : **450 000 €**
- d'un emprunt d'équilibre : **3 063 138 €**



Les ressources propres de la section d'investissement représentent environ 30% du budget d'investissement. La section d'investissement requiert ainsi un emprunt d'équilibre légèrement supérieur à 3 millions d'euros dont le niveau de mobilisation réel au cours de l'année 2021 dépendra de l'affectation des résultats constatée au compte administratif 2020 (approuvé en juin 2021).

### 2.2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Le remboursement en capital de la dette : **995 000 €**
- Les autres immobilisations financières et participations : **2 000 €**
- Les dépenses d'équipements : **4 633 000 €**

#### 2.2.2.1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement, qui s'élèvent à **4 633 000 €** sont détaillées par politique publique en 1<sup>ère</sup> partie, et récapitulées dans le tableau ci-dessous. Le montant s'inscrit en cohérence avec les projets structurants déjà lancés ou

arrivant en phase opérationnelle en 2020, avec un objectif constant d'évaluation au plus juste des réalisations attendues.

A noter que ce montant n'intègre pas les restes à réaliser (reports) 2020 sur les opérations engagées, pour un montant d'environ **3 140 000 €**, qui seront repris après approbation du compte administratif, au moment du budget supplémentaire.

Par ailleurs, la Ville continue de s'engager, dans un cadre pluriannuel, au travers d'une autorisation de programme sur la construction d'une halle de tennis et de padel au complexe sportif René Gaudin, qu'il est proposé d'abonder concomitamment au vote du budget primitif, pour une opération d'un coût global de 3 000 000 €, dont 1 000 000 € de crédits de paiement en 2021.

### **2.2.2.2 Récapitulatif des opérations d'investissement 2021 par politique publique :**

<b>Politique publique</b>	<b>Opérations</b>	<b>Montant 2021</b>
<b>Solidarités</b>	Aménagement de blocs sanitaires sur le terrain d'insertion temporaire des migrants de l'Europe de l'Est	115 000,00 €
	Travaux de réfection des logements d'urgence	6 000,00 €
<b>Culture</b>	Etudes/maîtrise d'oeuvre de réhabilitation du théâtre Boris Vian	100 800,00 €
	Acquisition de matériel, mobilier pour les équipements culturels	41 300,00 €
<b>Education</b>	Groupe scolaire Jean Zay – Solde construction initiale et extension modulaire de l'accueil périscolaire et cours d'écoles	278 000,00 €
	Rénovation des sanitaires de l'école Aristide Briand	125 000,00 €
	Travaux de couverture, d'isolation des combles et d'étanchéité de l'école Marcel Gouzil et de son office de restauration, de l'école Jean Macé, et de la cuisine centrale	180 000,00 €
	Réfection partielle des cours et des abords des écoles M.Gouzil et C. Divet	145 000,00 €
	Rénovation de chaufferie écoles Louise Michel/Rose Orain	110 000,00 €
	Etudes de faisabilité de réhabilitation partielle de l'école Rose Orain	8 000,00 €
	Réfection de l'accès piéton école Paul Bert	20 000,00 €
	Autres travaux d'entretien, de sécurisation, de maintenance ou de renouvellement des bâtiments scolaires	42 000,00 €
	Solution numérique des écoles (téléphonie, postes, VPI,...)	30 700,00 €
	Acquisition de mobilier et matériel scolaire, péri-éducatif et de restauration	77 700,00 €
	<b>Enfance- jeunesse</b>	Construction d'un nouveau multi accueil à la Chabossière (crédits 2021 hors restes à réaliser 2020)
Maison de la petite enfance – réfection de la toiture et isolation (phase 2)		200 000,00 €
Maison de la petite enfance – renouvellement de l'aire de jeux		50 000,00 €
Renouvellement des aires de jeux sur l'espace public		50 000,00 €

<b>Relations aux usagers</b>	Acquisition de mobilier et matériel service jeunesse et centres sociaux	3 500,00 €
	Acquisition de mobilier et matériel pour les structures petite enfance	4 300,00 €
	Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (ADAP – crédits 2021, hors restes à réaliser 2020))	120 000,00 €
	Extension de l'ossuaire – cimetière du bourg/Epinettes	20 000,00 €
	Travaux de rénovation toiture et réseau EU/EP à l'ETAP (Cour Carrée,...)	35 000,00 €
	Matériel/mobilier communication, site internet et signalétique bâtiment	26 000,00 €
	Réaménagement grande allée salle de l'Estuaire	11 000,00 €
	Etude de programmation/faisabilité restructuration Centre Henri Normand	20 000,00 €
	Réfection toiture et pierre de taille de l'église	25 000,00 €
	Etude de faisabilité d'une réhabilitation clos couvert du bâtiment de restauration du site de l'Edurière	30 000,00 €
	Mise en œuvre stationnement deux roues	10 000,00 €
	Matériels/mobiliers mis à disposition des usagers et des associations	47 700,00 €
<b>Sports</b>	Construction d'une halle de tennis et padel au complexe René Gaudin (crédits 2021)	1 000 000,00 €
	Réfection de la chaufferie – Gymnase Gourhand – complexe Langevin	90 000,00 €
	Travaux de remplacement des éclairages et luminaires intérieurs sur les sites sportifs Langevin et Pierre Moisan	76 000,00 €
	Renouvellement des équipements et matériels sportifs	10 000,00 €
<b>Aménagement du territoire – cadre de vie</b>	Sécurisation de l'espace public, aménagement d'espaces paysagers, renouvellement des aires de jeux,	95 000,00 €
	Acquisition de matériel et équipements espaces verts, mobilier urbain	34 000,00 €
	Acquisition foncières	2 000,00 €
	Prévention et tranquillité publique (système de vidéo-protection, autres aménagements et équipements de sécurité)	47 300,00 €
<b>Moyens internes</b>	Etudes/maîtrise d'œuvre et autres données patrimoniales pour projets PPI	45 000,00 €
	Travaux d'entretien courant du patrimoine bâti (conformité réglementaire et sécurité, entretien et maintenance des bâtiments) et travaux de performance énergétique/maîtrise des consommations de fluides et d'énergie (autres que les projets ventilés par politique publique)	153 000,00 €
	Systèmes d'information - Infrastructure informatique, applications et équipements des services – Refonte du réseau	618 250,00 €
	Renouvellement des matériels/mobiliers administratifs et techniques, et du parc automobile de la Ville	180 450,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 633 000,00 €</b>

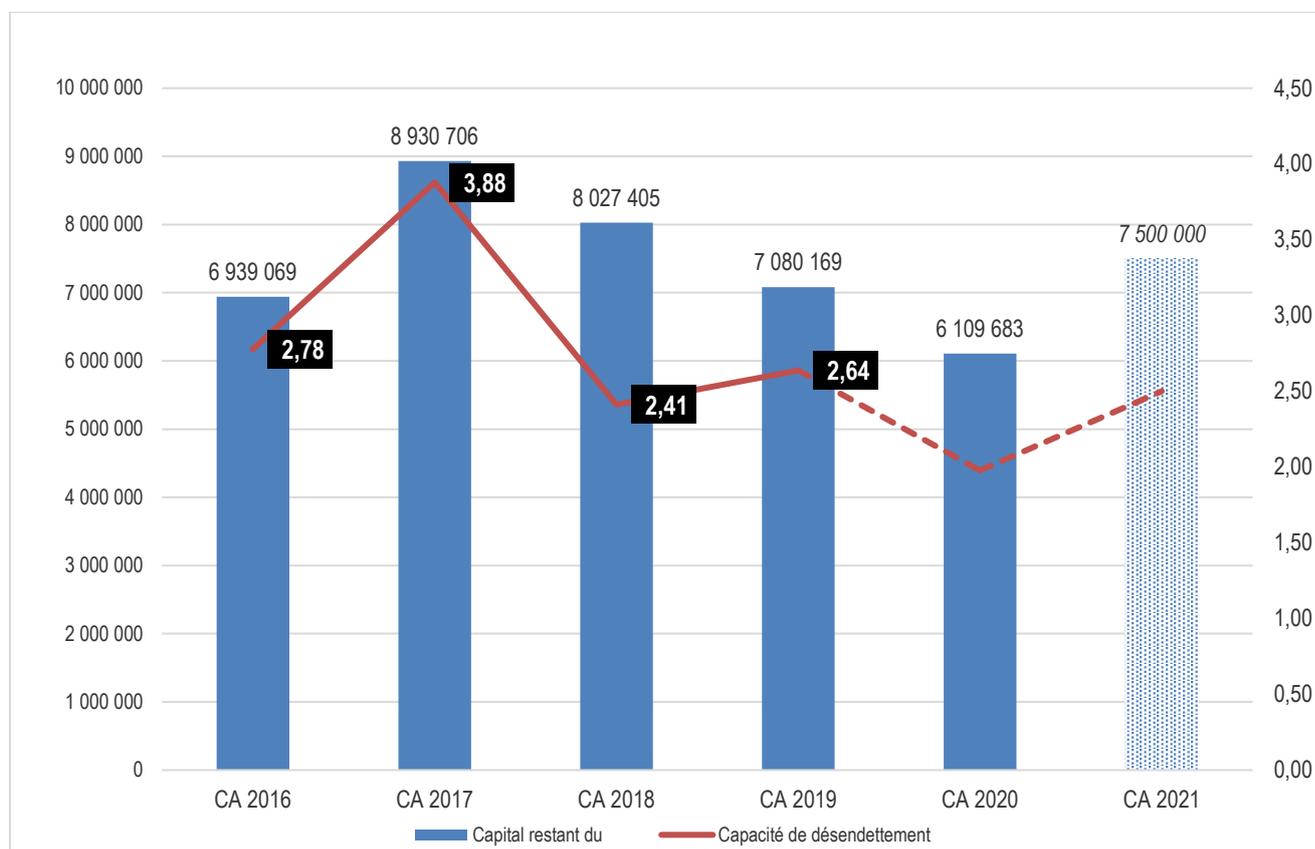
### 2.2.2.3 Remboursement et évolution de la dette

La prévision de remboursement en capital de la dette s'établit à **995 000 €** pour l'année 2020. Ce montant est en légère augmentation (+24 500 €, soit +2,52%) par rapport à 2020, en raison d'un phénomène de dette vieillissante, se caractérisant classiquement par une diminution des intérêts de la dette, et par une augmentation du remboursement en capital.

L'encours de la dette est de **6 109 682,79 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021**, avec une durée résiduelle moyenne de 6,78 années, soit un montant moyen par habitant de 276 €.

Le graphique ci-dessous corrèle le niveau d'endettement annuel et la capacité de désendettement (exprimée en année) qui fait le rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute. Il démontre bien la phase de désendettement amorcée depuis la contraction du dernier emprunt bancaire en 2017.

La capacité de désendettement au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sera fonction des résultats du compte administratif 2020, mais devrait être proche de 2 ans, ce qui démontre une situation d'endettement parfaitement maîtrisée et financièrement soutenable à moyen terme.



**2.2.2.4 Décomposition des emprunts de la collectivité :**

<b>Année emprunt</b>	<b>Libellé de l'emprunt</b>	<b>Organisme prêteur</b>	<b>Capital initial</b>	<b>Capital restant dû au 01/01/2021</b>	<b>Année d'extinction</b>
2003	Prêt globalisé investissements 2003	Crédit Agricole	2 500 000,00	450 665,87	2023
2008	emprunt 2007/08 Espace culturel + RAR	DEXIA - Crédit Local	4 000 000,00	866 666,51	2024
2011	Programme d'investissements 2011	Crédit Mutuel	4 805 564,22	2 477 161,16	2027
2013	PAF Habitat NM Acquisition 2 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	242 994,28	72 898,27	2024
2015	Accueil Périscolaire Métairie	C.A.F. de Loire-Atlantique	48 000,00	9 600,00	2022
2017	Construction d'un groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	CAF de Loire Atlantique	21 732,00	8 691,00	2023
2017	PAF Habitat NM Acquisition, 8 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	213 353,55	149 347,47	2028
2017	Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	Crédit Mutuel	2 500 000,00	2 074 652,51	2033
<b>TOTAL</b>				<b>6 109 682,79</b>	